



L'ambitieux PLUi de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Mis à jour le 21 juillet 2020

La fusion en 2014 de trois communautés de communes (les Communautés de Communes Sambre Avesnois, Nord Maubeuge et frontalière du Nord Est Avesnois) avec l'agglomération de Maubeuge a donné naissance à la **Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre** (CAMVS) qui s'est vue attribuée une **nouvelle compétence « environnement »**, incarnée dans un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**.



© Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Descriptif de l'action

Les nouveaux élus de la **CAMVS** ont décidé de considérer la contrainte réglementaire du **PLUi** comme une opportunité pour leur territoire vaste de 43 communes et de 126 000 habitants répartis sur 340 km². Ce territoire aux **paysages ruraux et bocagers** au Sud, et **marqué par l'activité industrielle** au Nord, a longtemps été représenté par des communes rurales en perte d'identité et des centres-villes désertés au profit de grandes zones commerciales périphériques.

En 2015 la prise de conscience et la mobilisation des élus ouvre le chantier d'un **projet nouveau d'aménagement du territoire**. Au cours des quatre années suivantes, ils dessinent les contours d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** qui intègre de manière transversale les **enjeux climat**, et notamment d'adaptation au changement climatique.

Ce PLUi est construit autour de 3 axes :

Un premier axe s'articule autour de la **réorganisation des aménagements, des flux et de la mobilité** pour diminuer l'usage de la voiture. Cela s'est concrètement traduit par un **renouvellement urbain volontariste** : lutte contre l'étalement urbain en rendant inconstructibles plusieurs centaines d'hectares de surfaces, lutte contre la vacance des parcelles immobilières en ville en favorisant une stratégie commerciale au profit des centres-villes historiques, concentration de la construction de futurs logements dans la ceinture urbaine, etc...

Le deuxième axe vise à **réduire la consommation d'espaces par le renforcement et le développement de la nature en ville** : nouvelles plantations et préservation de la végétation existante (haies, îlots, arbres...), lutte contre les risques de ruissellement et de coulées de boues et clôtures passerelles pour la biodiversité dans les interfaces des zones urbaines et agricoles...

Enfin, le troisième axe du PLUi intègre **la préservation des éléments naturels remarquables de son territoire**, telles les haies bocagères, grâce à une démarche concertée avec le monde agricole, les espaces boisés en milieu urbain et le renforcement de la Trame Verte et Bleue.

Le PLUi a été récompensé du titre de « **Meilleure intercommunalité pour la biodiversité de l'année 2019** ». Le résultat encourageant d'une démarche ambitieuse à poursuivre.

En quoi cette initiative est bonne pour l'adaptation au changement climatique ?

L'artificialisation des sols renforce la vulnérabilité des territoires aux risques liés au climat : inondations, ruissellement, îlots de chaleur urbains...

Préserver les sols, c'est donc protéger les territoires des impacts des changements climatiques.

Sur ce point, la **nature est une alliée pour s'adapter au changement climatique en milieu rural** (protection des exploitations agricoles contre l'érosion, protection de la biodiversité...) et en milieu urbain (îlots de fraîcheur, lutte contre la pollution de l'air,...), et l'intégrer dans les documents d'urbanisme permet de garantir et de coordonner sa prise en compte dans le **développement local**.

Fiche d'identité

Titre exact de l'opération : Elaboration d'un PLUi sur le territoire de Maubeuge Val de Sambre

Lieu/échelle de l'action : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Porteur du projet : CAMVS Pôle Aménagement, Urbanisme, Habitat et Renouvellement Urbain, 1 place du Pavillon – BP 50234 59603 Maubeuge Cedex

Contact /Adresse/ Tel /Mel : Corentin Macé Chargé d'Etudes Urbanisme - Tel : 03 27 53 01 00 - corentin.mace@amvs.fr

Partenaire (s) : Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS) ; Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Partenaire financier : Etat, 215 000 € (dont 50 000 € en tant que lauréat de l'appel à projet sur les PLUi exemplaires)

Montant de l'opération : 400 000 €

Public bénéficiaire : acteurs économiques du territoire, habitants...

Période de réalisation : 2015-2019

Durée de l'opération : 4 ans

Infos sur le projet :

Le PLUi Maubeuge Val de Sambre

Intégration de la trame verte et bleue urbaine dans le PLUi

Découvrez d'autres contenus similaires

TVB de la Communauté d'agglomération Maube...

TVB de la Communauté d'Agglomération Hénin...

La CA Maubeuge-Val de Sambre lauréate pour...

« TEP-CV » en Sambre-Avesnois : un program...

Le dialogue pour une stratégie alimentaire...

Une montée en compétences de la filière éc...

La Communauté d'Agglomération du Boulonnai...

PLUi et biodiversité : concilier natu...

Rénovation massive et ambitieuse pour Lill...

Compiègne engagée dans le COTRI de l'agflo...

Le 21.04.2015

Visite de sites Energies fatales en Belgique - Maubeuge

Le 23.04.2015

Atelier "Comment inciter vos collaborateurs à bouger autrement ?" - Maubeuge

